

150 dossiers de profs non formés TRAITÉS PAR SEMAINE

▶ Face à la pénurie d'enseignants, les écoles introduisent, chaque semaine, 150 demandes de dispense pour combler les trous

▶ "Les écoles peuvent faire appel, si besoin, à la Chambre de la pénurie qui peut valider l'engagement d'enseignants qui n'ont pas forcément les titres requis au départ. Elle traite 150 dossiers par semaine. Je suis d'accord avec vous pour dire que les cours doivent être assurés", a expliqué la ministre Marie-Martine Schyns (CDH), mercredi dernier, en séance plénière du Parlement, à la députée Barbara Trachte (Ecolo) qui l'interrogeait sur la pénurie d'enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles. Chacun de ces 150 dossiers concerne une demande de dérogation d'un professeur non formé pour donner son cours.

"On peut résumer comme cela : un enseignant qui dispose d'un titre de pénurie n'a pas été formé pour donner les cours qu'il donne. En général, ce qui se passe, c'est qu'il ne possède pas la formation pédagogique. Ce nombre important rappelle la pénurie qui existe dans de nombreuses matières. Il faut revaloriser la fonction de professeur, éveiller les vocations au sein des jeunes et faire en sorte que la carrière de professeur ne soit plus celle qu'on choisit quand

on a raté le reste. C'est trop souvent ce qui se passe aujourd'hui", constatait, en avril dernier, le secrétaire général de la CSC-Enseignement, Eugène Ernst.

À L'ÉPOQUE, près d'un tiers des professeurs de secondaire recrutés lors des derniers 18 mois ne possédaient pas la formation adéquate pour enseigner leurs cours. Une situation loin d'être idéale qui existe toutefois depuis près de 15 ans et qui est dénoncée depuis longtemps par des directions et des pouvoirs organisateurs en grande difficulté. Au regard des 150 dossiers traités chaque semaine par la Chambre de la pénurie, la crise ne risque pas de se calmer durant cette année scolaire.

"Au sein de la Chambre, on traite les dossiers concernant un titre de pénurie non listé. Un des buts de la réforme des titres et fonctions était de permettre de cibler pour quel cours et quelles fonctions les enseignants ont soit le titre requis, le titre suffisant, le titre de pénurie, ou celui de pénurie non listé. Il faut d'abord essayer d'engager un titre requis, puis un titre suffisant, etc. Au sein

200

Durant le mois d'août, la Chambre de la pénurie recevait 200 dossiers par semaine

de la Chambre, on étudie le dossier et on donne alors un feu vert, orange ou rouge, puis c'est à l'école à se prononcer", explique Benoît Dangriau, directeur d'école et membre de la Chambre de la pénurie.

"Si on a des demandes de dossiers venant d'écoles fondamentales, l'essentiel vient des écoles secondaires et de l'enseignement de promotion sociale. Si j'ai des exemples concrets à donner ? On a eu le cas d'un docteur en physique pour un poste de professeur de sciences. On peut aussi imaginer le cas d'un dossier concernant un professeur de mathématiques qui donnerait deux heures de géographie. L'école aura du mal à trouver quelqu'un juste pour deux heures et se tourne

alors en interne", ajoute ce représentant de la Felsi au sein de ladite Chambre.

Parmi les profils les plus recherchés se trouvent, entre autres, les professeurs de langues, de maths, de sciences, de certains cours pratiques et les instituteurs en Région bruxelloise

Le travail de la Chambre n'a d'ailleurs pas été facilité cette année par le départ surprise de sa secrétaire en août dernier, soit durant la période cruciale d'avant rentrée. C'est ce qu'a appris, en octobre dernier, le député Laurent Henquet (MR), interrogeant la ministre sur le sujet.

Julien Thomas

Des salaires qui s'élèvent parfois à 2.135,64 € brut par mois

BRUXELLES Un diplômé en journalisme sans titre pédagogique touchera en début de carrière et avec un titre suffisant 2.260,60 € brut par mois comme éducateur et 2.135,64 € avec un titre de pénurie comme professeur de secondaire d'activités de communication et de socialisation ou d'expression théâtrale. Des montants peu élevés et qui sont loin d'être exceptionnels dès lors qu'il s'agit d'enseigner avec un titre insuffisant ou en pénurie.

Alors que le salaire moyen des Belges est de 3.236 € brut par mois, un instituteur de primaire

disposant d'un baccalauréat touchera en début de carrière quelque 2.382 € brut par mois. Un chiffre qui monte à 2.975€ dans le degré secondaire pour les enseignants titulaires d'un master.

Des chiffres relativement modestes au regard de la charge de travail et qui s'appliquent à des enseignants nommés et travaillant à temps plein.

Une situation qui ne concerne pas une grande partie des enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sur le site primoweb, il est

possible pour les éventuels futurs enseignants de connaître avec quel titre ils seront engagés, mais aussi le barème salarial qui l'accompagne. À titre d'exemple, une licenciée en psychologie sans

expérience professionnelle y découvrira qu'elle peut donner des cours de remédiation en sciences sociales ou en éducation aux médias dans le secondaire pour 2.135,64 € brut par mois.

J. Th.

“Il faut valoriser financièrement LES TITRES REQUIS”

► Selon la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (CDH), le Pacte d'Excellence permettra de revaloriser la fonction de prof

► “On ne peut obliger personne à embrasser la carrière d'enseignant, mais on peut travailler aux incitants. Dans le Pacte pour un enseignement d'excellence, différentes dispositions concernent la carrière de l'enseignant : la charge de travail et sa redéfinition, la carrière en trois temps et l'accompagnement des nouveaux enseignants. Certes, ces chantiers prendront un certain temps”, expliquait, la semaine dernière, la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (CDH), revenant sur la pénurie d'enseignants frappant depuis quinze ans la Fédération Wallonie-Bruxelles.

“Nous sommes conscients des besoins, notamment en mathématiques et en langues, et les nouvelles grilles de l'enseigne-

ment qualifiant qui ont renforcé les cours de langues dans certaines options aggravent cette pénurie. Cependant, nous ne disposons que de très peu de chiffres objectivables. C'est pourquoi j'ai demandé qu'une cellule soit créée pour établir le nombre d'enseignants dont nous avons besoin et des prévisions”, ajoutait la ministre humaniste.

“Soyons clairs, il n'y aura pas de baguette magique pour résoudre la situation. C'est un travail à long terme. Avec le Pacte d'Excellence, l'objectif est par exemple que les jeunes profs soient aidés

et accompagnés par des plus anciens avec de l'expérience et à l'inverse, que les plus âgés passent une partie de leur temps à transmettre leur savoir à leurs jeunes collègues. L'objectif est aussi que

les enseignants travaillent plus de manière collaborative. C'est notamment l'idée des plans de pilotage”, explique son cabinet.

Faut-il revoir à la hausse le salaire parfois assez faible des jeunes enseignants disposant d'un titre de pénurie ? Pas selon le porte-parole de la ministre, Eric Etienne, puisque l'objectif est justement de valoriser et d'encourager les profs qui possèdent le titre requis. “C'est pour valoriser ceux qui ont un titre requis que leur salaire est plus élevé”, insiste-t-il.

SI LE MÉTIER d'enseignant est loin d'être facile, la ministre n'aime pas le terme pénibilité, qui a une connotation négative, indique encore le cabinet.

J. Th.

“ON ENGAGE DES INSTITUTRICES de maternelle pour le primaire”

▣ Face à la pénurie, les directions d'écoles tentent de bricoler chaque année

► *“La pénurie d'enseignants est un très gros problème. Même si on y est confronté dans l'enseignement primaire, c'est surtout dans les écoles secondaires que le problème est le plus grave. Dès le début de l'année, c'est difficile, mais on va arriver désormais à la période des maladies et des absences qu'on ne peut parfois pas remplacer”,* explique Ghislain Maron, président de l'Association Inter-réseaux des Directions d'écoles (Aide), une association regroupant des directeurs d'écoles fondamentales et secondaires de tous réseaux. Pour ce directeur d'école, le manque de vocations sévit depuis près de 15 ans.

“En primaire, le pire, c'est surtout les cours de langues. De nombreuses écoles

choisissent de donner 1/3 ou la moitié de leurs heures en immersion, mais ce n'est finalement pas possible, faute de professeurs de langues. À partir de cette période de l'année, ce qui se passe aussi, c'est que des écoles commencent à recruter des instituteurs ou institutrices de maternelle pour des postes dans le primaire”, explique Ghislain Maron.

Pour lui, la réforme des titres et fonctions, qui vise à donner la priorité aux enseignants à la formation la plus adéquate, n'a fait que compliquer la situation. *“C'était déjà dur avant, mais c'est pire maintenant”,* assure le président de l'Aide.

“La pénurie existe depuis quinze ans. Quand une école ne trouve pas un enseignant avec un titre requis, elle va demander une dispense pour pouvoir recruter quelqu'un d'autre. Il faut savoir qu'il y a beaucoup de profs qui ne sont pas encore diplômés et qui sont en train de faire leur formation. C'est presque devenu habituel pour les professeurs de prati-

que", explique, pour sa part, le secrétaire général de la CSC-Enseignement, Eugène Ernst.

DE SON CÔTÉ, la députée Barbara Trachte (Ecolo) avait interpellé, la semaine dernière, au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la ministre de l'Enseignement, Marie-Martine Schyns (CDH), après que la DH a rapporté que certains élèves n'avaient pas encore eu de cours de maths ou de langues depuis le début de l'année. Une situation que l'écologiste consi-

dère comme intolérable.

"Cette année, à la différence de l'année dernière, il ne s'agit pas d'une des conséquences de la réforme des titres et fonctions, mais plutôt d'un des effets de la pénurie d'enseignants que l'on connaît pour certaines

matières depuis quelques années. Que l'on prenne le point de vue de la société ou celui de ces élèves,

les causes importent peu. Assister à des cours obligatoires est un droit de base des élèves et assurer ces cours est une obligation tout aussi fondamentale pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette situation est donc intolérable pour ces élèves !", a insisté la parlementaire.

J. Th.